

Malheureusement, la situation des défenseurs chinois de ces mêmes droits ne s'est pas améliorée sensiblement depuis 1989. En effet, l'arrestation récente de plusieurs dissidents chinois en prévision du sixième anniversaire de la répression des manifestants sur la place Tiananmen et la surveillance stricte à laquelle d'autres sont soumis montrent une fois de plus que la Chine continue de violer les normes internationales en matière de droits de la personne.

Au Canada, nous nous préoccupons des droits fondamentaux de la personne. Au cours de la première année de mon mandat, notre ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et moi-même avons établi une politique cohérente et efficace à l'égard de la Chine. On y souligne trois objectifs également importants, soit : la prospérité et l'emploi, la paix et la sécurité, et la diffusion des valeurs et de la culture canadiennes, dont je veux vous entretenir aujourd'hui.

Notre attachement collectif à la liberté, à la démocratie et aux droits de la personne est une des valeurs les plus durables qui nous unissent comme Canadiens. Le respect des droits de la personne est essentiel à la paix et à la prospérité internationales, et il contribue à créer un climat mondial dans lequel nous pouvons le mieux poursuivre nos intérêts nationaux.

Comme je le pense depuis longtemps, donc, il s'agit de savoir non pas s'il faut promouvoir le bon gouvernement et la primauté du droit en Chine, mais comment le faire de la façon la plus efficace possible. Nous pensons qu'il y a différents moyens d'atteindre nos objectifs; ces moyens sont de nature à la fois multilatérale et bilatérale.

L'action collective, par l'entremise d'institutions multilatérales, constitue l'une des façons les plus efficaces d'exercer une influence. Dans ce sens, le Canada a coparrainé une résolution sur les droits de la personne en Chine lors de la dernière réunion de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Genève. On y exprimait l'inquiétude de la Commission au sujet des violations des droits de la personne et des libertés fondamentales qui continuaient d'être commises dans ce pays.

Le représentant du Canada à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme déclarait alors : « Le Canada est d'avis que la Chine reste en deçà des normes internationales au chapitre de l'incarcération de prisonniers politiques ainsi qu'en ce qui concerne l'équité et la transparence du système judiciaire, la liberté d'expression et la liberté de religion. »

Dans un autre secteur multilatéral, nous travaillons étroitement avec les organisations non gouvernementales canadiennes afin d'appuyer les efforts qu'elles déploient pour encourager le gouvernement chinois à revenir sur sa décision de déplacer la Conférence internationale sur la situation de la femme vers un endroit éloigné du centre-ville de Beijing. Nous voulons que cette conférence soit une tribune ouverte et nous l'avons fait savoir au gouvernement chinois.